

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En application de la décision 2017/184 prise par le directeur général du STIF
**Droit au demi-tarif pour les groupes d'enfants lors des sorties scolaires,
périscolaires et extrascolaires**

Je déclare sur l'honneur que Mme/M.

Accompagne un groupe d'enfants se déplaçant dans le cadre

d'une sortie scolaire organisée par l'école :

Préciser nom et adresse :

.....
.....

d'une sortie périscolaire ou extrascolaire organisée par le centre de loisirs :

Préciser nom et adresse :

.....
.....

Cette sortie a lieu le -- /-- /----

Pour aller de

à

elle comprend enfants (E) et accompagnateurs (A) dans la limite d'un accompagnateur au plus par tranche de 8 enfants (si le groupe comprend plus de 8 enfants, il peut y avoir un accompagnateur pour 8 enfants ou fraction de 8 en excédent).

Les accompagnateurs sont Mme/M.

.....
.....
.....
.....

Ce groupe est autorisé à utiliser, dans le cadre de cette sortie, pour chaque parcours bus/tramway ou chaque parcours métro et RER dans Paris tickets t+ extraits de carnet à demi-tarif et, pour chaque parcours en métro-train/RER billets origine-destination à demi-tarif (T = E + A).

Nota : *Tous les membres du groupe doivent voyager ensemble, et sans arrêt en cours de route. Pour les groupes de 80 personnes et plus, il est recommandé d'avertir les gares SNCF de départ et d'arrivée au moins 24 heures à l'avance.*

Signature du responsable
organisant la sortie
et cachet de l'établissement ou
de la direction des affaires scolaires de la commune